

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	8 (1870)
<b>Heft:</b>	17
<b>Artikel:</b>	Mémoires de l'abbé François-Stanislas-Auguste Verner de Dambach : suite
<b>Autor:</b>	Verner de Dambach, François-Stanislas-Auguste
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-180834">https://doi.org/10.5169/seals-180834</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le but de faire de nouvelles explorations relatives au percement de cet isthme, se prépare en ce moment à New-York. Elle se composera de la canonnière des Etats-Unis le *Nipsic*, et du transport le *Guard*; cinq ingénieurs hydrographes l'accompagneront, ainsi que plusieurs savants. On pense que c'est dans la baie de Calédonie, à 250 milles (400 kilomètres) d'Aspinwal, que les navires américains viendront atterrir. Les explorateurs chercheront alors à découvrir la passe qui doit exister dans les Cordillères, puis gagneront les rives du Rio-Savannah et de l'embouchure du Rio-Lara, dans l'océan Pacifique.

L'inauguration d'un nouveau genre de sport a eu lieu, la semaine dernière, à l'Exposition canine des Champs-Elysées. Il s'agissait d'un combat de chiens et de rats. L'arène, que l'on appelle *pit*, offre l'aspect d'un assez vaste rectangle; les panneaux qui la composent ont un mètre de haut et sont revêtus de grandes glaces qui permettent de suivre la lutte dans toutes ses péripéties. Des gradins sont disposés autour du *pit* pour les spectateurs, et le tout est recouvert d'une élégante tente formant le pavillon. Avant d'entrer en lice, chaque chien est pesé; puis le pourvoyeur lâche dans l'arène un nombre de rats égal au poids en livres du chien. Alors le *ring-keeper*, placé au milieu de l'arène, prend le chien, lui fait flairer la piste, l'*entraîne* en un mot, et, à un signal donné, lance la bête affolée sur les infortunés rongeurs. Aussitôt commence une lutte non interrompue d'indescriptibles carnages, les rats, à demi morts de peur, se sauvent en tous sens, cherchent à gravir le long des glaces, se blottissent dans les angles, sans cesse poursuivis par le féroce terrier, qui, la gueule en sang, l'œil en feu, tord le cou à celui-ci, casse les reins à celui-là, en éventre un autre, jusqu'à ce qu'il se soit écoulé le temps réglementaire. Quelques rats opposent une vive résistance; ceux qui ont l'adresse de prendre le chien à la gueule se cramponnent sur leur bourreau et le mordent cruellement; mais la lutte est trop inégale, et tout le courage de ces audacieux ne peut que retarder de quelques secondes leur mort et celle de leurs frères. Lorsqu'il est adroit, le chien, en secouant la tête, étourdit son adversaire, lui fait lâcher prise, et en deux coups de dents, le fait passer de vie à trépas. Les honneurs de la première journée ont été partagés entre *Spring*, qui a tué 20 rats en 3 minutes 7 secondes; *Coquette*, qui, en 4 minutes, en a mis 28 hors de combat; et *Toby*, qui n'a mis que 2 minutes pour expédier 18 victimes. L'assistance était très-nombreuse et a accueilli de bravos enthousiastes les triomphateurs de la lutte. Quant à nous, nous partageons l'avis de M. J. Cherbonnier, du *National*, à qui les détails qui précédent sont empruntés: « Somme toute, dit-il, et bien que je n'aie pas pour ces vilains dévastateurs de nos greniers des sympathies immodérées, ce carnage m'a plus réponné qu'intéressé. »

Un abonné du *Figaro* écrit à ce journal la lettre suivante:

« Votre collaborateur, M. Adrien Marx, rapporte dans l'article qu'il consacre au peintre Bonvin une anecdote où M. le baron James de Rothschild est présenté comme ayant posé pour un mendiant devant le peintre Ary Scheffer. Rien de plus vrai que cette histoire et je n'aurais garde de la démentir. Je me permettrai seulement de la compléter. Tandis que le financier, couvert des haillons du pauvre, était en position sur l'estrade, je pénétrai dans l'atelier du grand artiste dont j'étais l'ami. Le baron était méconnaissable au point que je ne le reconnus point. Je crus avoir devant les yeux un mendiant véritable et, m'approchant du malheureux, je lui glissai dans la main un louis. Le faux modèle prit la pièce et la mit dans sa poche.

Dix ans plus tard, je reçus à mon domicile un bon de dix mille francs sur la caisse de la rue Laffite avec ces mots: « Monsieur, vous avez un jour donné un louis au baron de Rothschild dans l'atelier d'Ary Scheffer, il l'a fait valoir et il vous envoie aujourd'hui le petit capital que vous lui avez confié avec ses intérêts. Une bonne action porte toujours bonheur.

Baron James DE ROTHSCHILD. »

Au reçu de ce bon, j'allai trouver le billonnair qui me prouva, ses livres en main, que sous sa direction mon louis avait prospéré jusqu'à atteindre ce total formidable... »

## MÉMOIRES

de l'abbé François-Stanislas-Auguste VERNER de DAMBACH.

### II

Dans tous les lieux où avait passé sa légion, mon père ne reçut que félicitations et bon accueil, non seulement des autorités locales, mais des habitants eux-mêmes. La belle tenue de sa troupe, la sévère discipline qu'il y avait établie et qui était fidèlement observée, lui avaient concilié les esprits. Sans une confiance indiscrète, il eût réussi dans son projet, le roi était sauvé et la France n'aurait pas eu à déplorer la perte d'un souverain dont on reconnaît généralement la droture, l'excellence et la noblesse des intentions. Des jours de deuil n'eussent point affligé notre ancienne et belle patrie.

Mon père partit de Paris avec sa troupe pour la Vendée. Il était dit qu'il marchait *contre* elle, autrement la Convention ne lui eût pas laissé la possibilité de sortir de la capitale. Nous avons dit que le baron avait des Français dans sa légion, surtout dans son état-major. De ce nombre étaient des hommes de toutes opinions. Les seuls à redouter étaient les *Jacobins*. Si l'avait eu pour officiers que de francs et loyaux Constitutionnels, ils ne l'eussent point trahi; un vrai Constitutionnel est un homme qui ne prend pas ce titre pour s'en servir comme d'un manteau et cacher son opinion de perturbateur du repos public.

Un tel homme est l'ami du souverain et n'est point dangereux. Que l'on ne croie pas que je confondre non plus ici.

Le colonel avait cru pouvoir confier son projet à quelques membres de son état-major. Les ambitieux qui le flattaient dans l'espérance de le rendre plus encore communicatif, surent profiter d'une imprudence qu'il commit à Orléans pour arriver plus sûrement à leur but. Le jour que mon père apprit la mort du roi, son zèle irréfléchi lui fit prendre le deuil et il enjoignit à sa troupe d'en faire autant. Ce fut le désespoir sans doute qui le poussa à agir de la sorte. En voyant son projet en partie échoué, il eût dû se contraindre et refouler sa douleur. Il existait un roi, Louis XVII; les princes du sang étaient chez l'étranger. Avec du temps et de la patience, il pouvait

se rallier à leur parti; il en avait bien l'intention, mais il ne sut pas la tenir secrète. Dès lors il se vit environné de traîtres. Parmi eux, il y en eut qui firent croire à des généraux vendéens que le colonel ne se proposait de jouer auprès d'eux le rôle de royaliste que pour pénétrer plus facilement dans la Vendée. Ces généraux croyant ces rapports sincères et véridiques, ne virent plus en lui qu'un ennemi; sa légion ne fut plus appelée qu'une légion de bleus et quand le colonel eût tenté de les détrouper, cela ne lui eût plus été possible. Il avait perdu leur confiance. Pour eux le baron n'était qu'un sans-culotte déguisé. D'autres non moins empressés de perdre le colonel que de se procurer de l'avancement en donnant à la Convention des preuves de zèle, le dénoncèrent comme traître à la patrie. Ils le représentèrent comme n'ayant d'autre intention que celle de faire cause commune avec les Vendéens et de vouloir, en tête de sa troupe, ramener à Paris les princes du sang. Aussitôt des ordres sont dépêchés par la Convention afin de se saisir de la personne du colonel. Il fut incarcéré à Tours avec une partie de son état-major. Ses équipages, sa correspondance, son numéraire, tout fut pillé. La légion changea de nom, puis elle fut disséminée en d'autres corps. Un affidé de Robespierre se présenta à mon père et lui dit : qu'en vertu d'un pouvoir discrétionnaire qu'il avait reçu, il était autorisé à le faire dégrader en tête de sa légion, puis, de là, le conduire à Paris, pour y être traduit à la barre de la Convention, jugé et condamné en dernier ressort. Le colonel lui répondit : « Puisque la Convention doit m'entendre, tu ne peux, citoyen, me faire dégrader : je ne suis que soupçonné et atteint, je ne suis pas convaincu. Ma tête peut rouler sur un échafaud, j'y consens, mais je ne souffrirai pas qu'on me dégrade. » — Le délégué sortit de la prison. Quelques jours après il repartit et fit escorter mon père jusque sur une place de la ville où sa troupe était sous les armes. Le démagogue harangua les soldats en ces termes : « Braves sans-culottes ! votre colonel est déclaré traître à la nation ; j'ai ordre de le dégrader en votre présence ; s'il résiste, vous pourrez tirer sur lui. » Mon père prit la parole et dit : « Soldats ! la religion des représentants, n'en doutez pas, a été surprise ; avant tout, je dois être entendu. Cet homme, ennemi de tout bien, ose me calomnier et vous contraindre à me flétrir. C'est au nom de Frédéric II que plusieurs d'entre vous ont servi et qui naguère furent témoins de ce dont je suis capable, que je vous demande si vous souffrirez que votre colonel reçoive un tel outrage. Enfants, que justice se fasse, veut-on me dégrader, dès lors j'ai assez vécu ? Jusqu'ici j'ai été votre colonel et je suis encore digne de l'être, je mourrai tel. » — Puis, ayant tiré de son doigt un rubis, il le remit au colonel en second en lui disant : Veuillez le remettre à mon épouse comme souvenir de notre union. Il ajouta en découvrant sa poitrine « que l'un de mes soldats m'ajuste, qu'il soit bon fils, voici le cœur de son père, qu'il le perce et je meurs content. — Arrêtez ! arrêtez ! s'écria l'envoyé de Robespierre, n'en faites rien. Il importe que l'on connaisse tous les fils de la trame qu'il voulait ourdir, n'ayons pas de reproches à nous faire... »

Le colonel partit de Tours et fut conduit à Paris dans une prison d'Etat, le Luxembourg. Il fut jugé à plusieurs reprises, tantôt comme bourbonniste, tantôt comme espion de l'étranger. Il n'a échappé à la mort que parce qu'il avait de puissants amis. Le colonel ne parlait pas facilement le français, il était sourd et obligé de se servir d'interprètes. Ceux-ci, n'ayant considéré que le danger du moment, lui firent tenir un langage tout opposé à sa façon de penser. Signez, signez sans crainte, lui disait-on — Permettez qu'avant tout je me fasse rendre compte de ce que je dois signer... — Comment ? général, pensez-vous que... et puis il faut que ce mémoire soit remis à l'instant même, or il n'y a pas un moment à perdre... C'est ainsi qu'agissaient ceux qui voulaient lui sauver la vie, tandis que d'autres profitait de la circonstance pour faire parvenir à la Vendée ses prétendus mémoires justificatifs dans lesquels la haine au roi et à la religion était énoncée dans des termes qui ne laissaient plus aucun doute sur les intentions du colonel.

Son arrêt de mort avait été prononcé par la Convention.

Chaque jour un grand nombre d'infortunées victimes étaient appelées à porter leur tête sur l'échafaud. Il était difficile de savoir quand son tour arriverait. Quand l'officier d'ordonnance venait dès le matin faire lecture de la liste fatale, chacun des condamnés prêtait l'oreille avec un sentiment de terreur et d'angoisse. Comme fils de noble et n'ayant que cinq ans à peine j'avais été enfermé avec mon père et je devais partager son sort, car dans cette affreuse époque d'étonnissement et de folie, on avait résolu d'extirper la noblesse jusque dans ses ramifications. Le jour arrive enfin où l'officier lisant sa liste prononce le nom de mon père et de son fils. On nous fait monter sur la charrette en compagnie d'autres victimes. Déjà le conducteur est sur son siège, le fouet en mains et prêt à partir, quand tout-à-coup une femme échevelée accourt et se présente devant la grille du palais. D'une main elle saisit une pierre qu'elle élève, de l'autre elle prend le pan de sa robe, se met à sauter avec frénésie, puis jetant la pierre elle fait de sa main sur son cou le signe de la décapitation. C'était assez dire que le trop célèbre Robespierre venait lui-même de perdre la tête sur l'échafaud. Quelques moments après on vint nous annoncer que notre exécution n'aurait pas lieu. Dès lors les prisonniers furent traités avec plus d'égards.

Peu à peu le calme se rétablit et nous fûmes enfin mis en liberté. Les déboursés que mon père avait faits pour sa légion furent reconnus par la nation. Après avoir été réduits par le ministre de la guerre on délivra à mon père un mandat par lequel l'Etat se reconnaissait son débiteur de la rente de douze mille six cents francs.

Mon père obtint en outre une pension de retraite selon son grade. Enfin Bonaparte prit les rênes du gouvernement et mon père fut un de ses partisans les plus zélés quand il le vit rétablir la paix et ramener la sécurité. Mais, dès que Bonaparte devint consul à vie, mon père ne vit plus en lui qu'un ambitieux habile. Il rendit justice à son génie actif et entreprenant, mais il cessa de l'estimer. Le consul qui connaissait le baron sur le bien que lui avait dit de lui le général Kellermann, depuis duc de Valmy, fit proposer du service à mon père. Il refusa. Bonaparte ayant insisté, il voulut le voir. Mon père se rendit auprès de lui et fit franchement connaître son opinion.

« Souffrez, citoyen-consul, lui dit-il, que sans rien entreprendre contre vous dont j'honore la valeur et le talent, je demeure désormais passif. Les Bourbons, voilà mon dernier mot. »

Le consul le congédia, furieux d'une telle réponse, mais, je lui rends cette justice, jamais le colonel n'eut à se repentir de sa résistance courageuse.

(La suite au prochain numéro.)

En France, on rit de tout et de tous, même d'un ministre qui tombe.

Témoin ce quatrain qui nous arrive par la petite poste :

Hélas ! disait hier un député du Centre,

Plus de dîners exquis, de fins lunchs ! C'en est fait !

Il va falloir apprendre à nous serrer le ventre,

Puisque nous voilà sans Buffet !

— Il paraît que la retraite de ce Buffet est un coup terrible pour le cabinet.

— Non, pas précisément ; mais, je vais vous dire : ça démeuble !

Deux paysans s'abordaient l'autre jour sur la place de la Riponne par ce petit dialogue :

Eh, lo bon temps que fâ Dzaquîé ; tot va resailli de la terra. — Eh, lo bon Dieu mein préservé, mé qué zu trei fenné que san dedein, se resaillesan qu'ein faré iou ?

L. MONNET. — S. CUENOUD.